

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 625**10 août 2001****SOMMAIRE**

A.N.B., S.à r.l. Transports, Troisvierges	29954	xembourg	29966
Alu-Glas S.A., Ettelbruck	29958	Stratus Computer Systems International S.A., Lu-	
Assurances Risch, S.à r.l., Luxembourg	29983	xembourg	29970
Audur Invest Holding S.A., Luxembourg	29976	Sudgaz S.A., Esch-sur-Alzette	29973
BCF Photonics I, S.à r.l., Luxembourg	29989	T.M.G.E., S.à r.l., Luxembourg	29975
BCF Photonics II, S.à r.l., Luxembourg	29985	Tabriz Finance S.A., Luxembourg	29972
Bionatural S.A., Esch-sur-Alzette	29961	Tank Reinsurance S.A., Luxembourg	29965
Carmel Design Group S.A.	29959	Taurus Investments S.A., Luxembourg	29972
Carmel Design Group S.A., Diekirch	29958	Team Venture Capital Holding S.A., Luxembourg	29973
City 1356, S.C.I., Luxembourg	29993	Tellina Agrofin Holding S.A.	29974
Dara-Lux A.G., Beiler	29959	Thaddeus et Cie Holding S.A., Esch-sur-Alzette ..	29995
Fincom S.A., Clervaux	29959	Thaddeus et Cie Holding S.A., Esch-sur-Alzette ..	29996
Gralic S.A., Wiltz	29959	Titlis Participations S.A., Luxembourg	29975
Gralic S.A., Wiltz	29960	Tizzano S.A., Luxembourg	29975
ILIWO S.A., International Legal and Informatical		Tomx, S.à r.l., Luxembourg	29994
Web Office S.A., Crendal	29954	Touchstone Holding S.A., Luxembourg	29994
KCRG Logistics S.A., Marnach	29954	Transbella Holding S.A., Luxembourg	29994
Luxembourg Maintenance (L.B.M.) S.A., Luxem-		Transports Kraus Jean S.A., Troisvierges	29954
bourg	29961	Transurb Finance S.A., Luxembourg	29995
Niessen, S.à r.l., Troisvierges	29954	Trevi, S.à r.l., Luxembourg	29997
Nordlicht, S.à r.l., Moestroff	29958	Trevi, S.à r.l., Luxembourg	29997
Nouvelle Hostellerie de Reichlange, S.à r.l., Reich-		Trianon Holding S.A., Luxembourg	29995
lange	29958	Twinpart Holding S.A., Luxembourg	29996
Rucken, Kaufmann & Biesen, S.à r.l., Clervaux ..	29958	Ubiv S.A., Luxembourg	29997
SEB Private Bank S.A., Luxembourg/Kirchberg ..	29961	UFF International S.A., Luxembourg	29996
Sintex Holding S.A., Luxembourg	29961	VDK Pharma's S.A., Luxembourg	29997
SOMARFI, Société Maritime de Financement S.A.,		Vemmafin S.A., Luxembourg	29998
Luxembourg	29965	Vigraf Investment Co. S.A., Luxembourg	29960
Société de Participations Industrielles Internati-		Vigraf Investment Co. S.A., Luxembourg	29960
onales S.A., Luxembourg	29964	Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg ..	30000
Société de Participations Industrielles Internati-		Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg ..	30000
onales S.A., Luxembourg	29964	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg ..	30000
Sogelife S.A., Luxembourg	29971	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg ..	30000
Sogelife S.A., Luxembourg	29972	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29999
Soltar Properties, S.à r.l., Luxembourg	29964	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29999
Spebel, S.à r.l., Luxembourg	29965	Wauremont Holding S.A., Luxembourg	29998
Spectrum Marine A.G., Luxembourg	29965	Wauremont Holding S.A., Luxembourg	29998
Stahlpatent S.A., Luxembourg	29964	Westmorland Project S.A., Luxembourg	29999
Steiner und Schmidt Gruppe S.A., Luxembourg ..	29966	Wiljo Reederei II S.A., Luxembourg	29994
Stratos International S.A., Luxembourg	29966	Worldwide Industrial, S.à r.l., Luxembourg	29999
Stratus Computer Systems International S.A., Lu-		Wrexham S.A., Luxembourg	29999

KCRG LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Marnach, 21, Marbuergerstrooss.
R. C. Diekirch B 5.432.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(90327/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

NIESSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 1.036.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(90328/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

A.N.B., S.À R.L. TRANSPORTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R. C. Diekirch B 4.896.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(90329/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

TRANSPORTS KRAUS JEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R. C. Diekirch B 1.228.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(90330/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

**ILIWO S.A.,
INTERNATIONAL LEGAL AND INFORMATICAL WEB OFFICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- La société R&J HOLDING S.A., établie et ayant son siège à Wiltz, 17/3, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 5.489,

ici représentée par son administrateur-délégué, la société CPEL SOPARFI S.A., avec siège social à Crendal, maison 14, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 5.161, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Gerard, demeurant à Crendal, ayant pouvoir de signature isolée,

2.- la société anonyme CPEL SOPARFI S.A., préqualifiée, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Gerard, demeurant à Crendal,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de INTERNATIONAL LEGAL AND INFORMATICAL WEB OFFICE S.A., en abrégé ILIWO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Crendal.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités de consulting juridique, bureautique et informatique au niveau national et international, l'activité d'intermédiaire commercial, de commissionnaire, le management financier et l'administration de sociétés.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par les signatures conjointes de tous les administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société R&J HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix actions	90
2.- la société anonyme CPEL SOPARFI S.A., préqualifiée, dix actions	10
Total: cent actions	100

Le prédit capital a été libéré entièrement par des versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à 1.250.537,- LUF (un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois) (taux de conversion 40,3399).

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 50.000,- LUF.

Assemblée Générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société R&J HOLDING S.A., établie et ayant son siège à Wiltz, 17/3, rue des Tondeurs,
 - b) la société anonyme C.L.I.G. S.A. (COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE POUR L'INTEGRATION ET LA GESTION D'ENTREPRISE), avec siège à L-9743 Crendal, maison 14, inscrite au registre de commerce et des sociétés et Diekirch sous le numéro B 4.112,
 - c) la société anonyme S.C.S.I. S.A. (SOCIETE ANONYME DE COMMERCE ET DE SERVICE INTERNATIONALE), avec siège à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 21, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 4.574
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire la société anonyme ATHANOR S.A., avec siège à Crendal, maison 14, bureau 10/5.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2006.
- 5) Le siège social est fixé à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 82.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gérard, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 8 janvier 2001, vol. 315, fol. 75, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 janvier 2001.

M. Decker.

(90346/241/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

RUCKEN, KAUFMANN & BIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 793.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(90331/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2001.

NOUVELLE HOSTELLERIE DE REICHLANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.
R. C. Diekirch B 2.451.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reichlange, le 11 janvier 2001.

(90336/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

ALU-GLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 6, Zone Industrielle.
R. C. Diekirch B 2.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 548, fol. 3, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001

Pour ALU-GLAS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90337/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

NORDLICHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 22, rue de Diekirch.
R. C. Diekirch B 2.461.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 10 janvier 2001, vol. 176, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2001.

Pour NORDLICHT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

(90338/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

CARMEL DESIGN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par M^e Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2000, vol. 604, fol. 72, case 11, que le siège social de la société anonyme CARMEL DESIGN GROUP S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 28 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 756 du 19 octobre 1998, a été transféré de L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen, L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2001.

F. Unsen.

(90342/234/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

CARMEL DESIGN GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 15 janvier 2001.

F. Unsen.

(90343/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

DARA-LUX AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 2.

R. C. Diekirch B 5.080.

Le bilan du 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 8 janvier 2001, vol. 209, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 janvier 2001.

(90340/807/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

FINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R. C. Diekirch B 2.386.

Le bilan du 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 8 janvier 2001, vol. 209, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 janvier 2001.

(90341/807/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

GRALIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

R. C. Diekirch B 5.592.

L'an deux mille et un, le huit janvier, à 15 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRALIC S.A., établie et ayant son siège social à L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare,

sous la présidence de Monsieur Granato Calogero, administrateur de sociétés, demeurant à B-4000 Liège, 115, rue de l'Hippodrome.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Licata Calogero, administrateur de sociétés, demeurant à D-51373 Leverkusen, 127A, Hauptstrasse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Hologne, comptable, demeurant à B-1050 Bruxelles, 399, avenue Louise.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs BUSINESS IS BUSINESS S.A. et Mr Patrick Talazac avec pleine et entière décharge.
2. Nomination de Monsieur Granato Calogero et Monsieur Licata Calogero en remplacement des administrateurs-démissionnaires.

3. Démission du commissaire aux comptes HUB S.A. avec pleine et entière décharge.

4. Nomination de CASSINI ASSET MANAGEMENT INC en remplacement du commissaire-démissionnaire.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne démission à l'administrateur BUSINESS IS BUSINESS S.A., établie à L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare et lui confère pleine et entière décharge.

L'assemblée donne démission à l'administrateur Patrick Talazac, demeurant à B-5590 Serinchamp, 11, route du Village et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme:

- Monsieur Granato Calogero, prénommé,

- Monsieur Licata Calogero, prénommé,

en remplacement des administrateurs-démissionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée donne démission au commissaire aux comptes HUB S.A., établie à L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert et lui confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC, établie au 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) en remplacement du commissaire-démissionnaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15 heures 30.

G. Calogero/ L. Calogero/ J.-P. Hologne

Enregistré à Wiltz, le 12 janvier 2001, vol. 171, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90347/999/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

GRALIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

R. C. Diekirch B 5.592.

—

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille et un, le huit janvier.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme GRALIC S.A. avec siège social établi à L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare, à savoir:

1. Monsieur Granato Calogero, administrateur de sociétés, demeurant à B-4000 Liège, 115, rue de l'Hippodrome.
2. Monsieur Licata Calogero, administrateur de sociétés, demeurant à D-51373 Leverkusen, 127A, Hauptstrasse.
3. BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., établie à L-9530 Wiltz, Grand-rue, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Thierry Hernalsteen,

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:
De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils désignent Monsieur Licata Calogero, prénommé, comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société.

G. Calogero/ L. Calogero/ T. Hernalsteen

Enregistré à Wiltz, le 15 janvier 2001, vol. 171, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90348/999/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2001.

VIGRAF INVESTMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.664.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

VIGRAF INVESTMENT CO. S.A.

Signatures

(05344/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VIGRAF INVESTMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.664.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu à Luxembourg le 27 décembre 2000

Le mandat des administrateurs a été reconduit pour une période s'achevant à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05345/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

LUXEMBOURG MAINTENANCE (L.B.M.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 24, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 26.709.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Pour LUXEMBOURG MAINTENANCE (L.B.M.) S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(03618/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001.

SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 15.057.

La liste de signatures autorisées datée du 1^{er} janvier 2001 de l'établissement de crédit, enregistrée à Luxembourg le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 2, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001

Pour SEB PRIVATE BANK S.A.

R. Schaeffer / P.O. Oerling

(05297/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.314.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SINTEX HOLDING S.A.

Signature

(05301/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

BIONATURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Renata Steinbach, administrateur de société, demeurant à Brilon Stadtteil Scharfenberg im Stodt 1;
2. -Monsieur Alaa El-Deen Mohamed Adel El-Gafarawi, directeur de société, demeurant Goethestrasse, 3, D-54292, Trèves;
- 3.- Monsieur Abdul Ghaffar Nour Ali Bkhari, administrateur de société, demeurant en Arabie Saoudite, 21487 Jeddah, 60 Makarona St.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il existe entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BIONATURAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la création, le développement, la formation et le contrôle de toutes sociétés ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cents (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur ou de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juillet à 14.30 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juillet à 14.30 heures en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

1.- Madame Renata Steinbach, préqualifiée, dix actions	10
2.- Monsieur Alaa El-Deen Mohamed Adel El-Gafarawi, préqualifié, trente actions	30
3.- Monsieur Abdul Ghaffar Nour Ali Bkhari, préqualifié, soixante actions	60
Total: cents actions	100

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cinquante-cinq mille francs (55.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Renata Steinbach, préqualifiée;
- b) Monsieur Alaa El-Deen Mohamed Adel El-Gafarawi préqualifié;
- c) Monsieur Abdul Ghaffar Nour Eli Bkhari, préqualifié.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CGS, avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2001 et est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixé à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F.- Kennedy.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration de la société:

Madame Renata Steinbach, Messieurs Alaa El-Deen Mohamed Adel El-Gafarawi et Abdul Ghaffar Nour Ali Bkhari, tous présents, se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Sont nommés administrateurs-délégués:

- a) Monsieur Alaa El-Deen Mohamed Adel El-Gafarawi, préqualifié,
- b) Monsieur Abdul Ghaffar Nour Ali Bkhari, prénommé, qui est également nommé Président du Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Steinbach, A. El-Gafarawi, A. Bkhari, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2001, vol. 864, fol. 98, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2001.

F. Kesseler.

(05376/219/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.581.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(05306/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 décembre 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

Deloitte & Touche S.A., 3, route d'Arlon - L-8009 Strassen

Pour extrait conforme

Pour SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05307/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SOLTAR PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.621.

La soussignée, SOLTAR PROPERTIES, S.à r.l., R.C. Luxembourg, section B n° 64.621, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05309/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

STAHLPATENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.112.

La soussignée, STAHLPATENT S.A., R.C. Luxembourg, section B n° 55.112, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05313/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SOMARFI (SOCIETE MARITIME DE FINANCEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.410.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue
à Luxembourg, le 2 janvier 2001 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes Monsieur Frank McCarroll de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

M. Jean-Henri Legorju, expert-comptable, demeurant au 30, avenue Franklin Roosevelt, F-75008 Paris, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour SOMARI (SOCIETE MARITIME DE FINANCEMENT) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05310/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SPEBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 49.478.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersh, en date du 7 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 107 du 14 mars 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPEBEL, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(05311/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SPECTRUM MARINE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.797.

—
La soussignée, SPECTRUM MARINE A.G., R.C. Luxembourg, section B n° 53.797, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05312/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TANK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.221.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mai 2000

Le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Tage Kruse, administrateur de sociétés, demeurant à Strandvejen 70, DK-2900 Hellerup, Danemark, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Flemming Wolters Nielsen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TANK REINSURANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05322/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

STEINER UND SCHMIDT GRUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.864.

La soussignée, STEINER UND SCHMIDT GRUPPE S.A., R.C. Luxembourg, section B n° 52.864, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05314/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

STRATOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.686.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 19, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(05315/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.862.

In the year two thousand, on the 15th day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared Me Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. (hereafter the «Company»), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 10, rue Antoine Jans in L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 68.862,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the Company on March 27, 2000. A copy of the minutes of such decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as stated hereabove, requested the notary to record the following statements.

(a) The Company has its registered office at 10, rue Antoine Jans in L-1820 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 68.862 and was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of 23 February 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 392 of 31 May 1999. Its articles of association were amended by various deeds as follows:

- a deed of notary Gérard Lecuit of 15 October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1008 of 29 December 1999;

- a deed of notary Gérard Lecuit of 14 April, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 669 of September 19, 2000;

- a deed of notary Gérard Lecuit of 16 June, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 856 of November 23, 2000;

- a deed of notary Gérard Lecuit of August 11, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

(b) The company has a subscribed and entirely paid up capital of USD 73,524,243 (seventy-three million five hundred twenty-four thousand two hundred forty-three United States Dollars), represented by 49,016,162 (forty-nine million sixteen thousand one hundred sixty-two) shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.3 The authorised share capital is set at USD 225,000,000 (two hundred and twenty-five million United States Dollars), represented by 150,000,000 (one hundred and fifty million) shares having a nominal value of USD 1.50 (one United States Dollar and fifty Cents) each.

5.4 The Board of Directors of the Company is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 16, 2000, and expiring on June 15, 2005

for any authorised shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

5.7 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.8. In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), the Board of Directors of the Company is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

(d) The Board of Directors of the Company in its decision taken on March 27, 2000 resolved to, inter alia, «appoint the law firm BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY as agents of the Company for the issuance and recording of the purchase of shares of the Company and to take such other actions and to otherwise represent the Company before such agencies, notaries or other officials as are appropriate and necessary to give legal and official effect to the issuance of shares».

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Me Jean-François Bouchoms, named above, acting on behalf of (i) the law firm BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY and of (ii) the board of directors of the Company, declares to the notary that pursuant to the number of stock options having been exercised, the share capital of the Company shall be increased by an amount of USD 47,692.50 (forty-seven thousand six hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents) in order to raise it from its present amount of USD 73,524,243 (seventy-three million five hundred twenty-four thousand two hundred forty-three United States Dollars) to USD 73,571,935.50 (seventy-three million five hundred seventy-one thousand nine hundred thirty-five United States Dollars and fifty Cents) by the creation and issuance of 31,795 (thirty-one thousand seven hundred ninety-five) new shares with a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.

(f) Thereupon, Jean-François Bouchoms, prenamed, declared that the board of directors of the Company has accepted the subscription of the 31,795 (thirty-one thousand seven hundred ninety-five) new shares by the following persons and entities and for the following payments in cash:

<i>Name</i>	<i>Date of subscription</i>	<i>Shares subscribed</i>	<i>Payment (USD)</i>
Richard R. Frederick, 141, Westwood Drive, Nashua, NH, USA 03062	July 12, 2000	100	150
Padraig F. Twomey, 53, The Drive, Hunters Run, Blanchardstown, Dublin 15, Ireland	July 13, 2000	1,400	2,100
Wen-Yi Huang, 10 Loosestick Way, Acton, MA, USA 01720	July 21, 2000	2,000	3,000
Richard Kirwan, 5, Woodbine Drive, Raheny, Dublin 5, Ireland	July 21, 2000	246	369
Fumiyo Ozawa, 2-51-6-202, Gohon-gi, Meguro-ku, Tokyo 153-0053, Japan	July 21, 2000	600	900
He Ye-Rong, Room 508, Xingchen Building No. 26-28, Tian He South Rd. 2nd, Guangzhou, 510620, China	July 21, 2000	400	600
Sherry Yip, Room 508, Xingchen Building, No. 26-28, Tian He South Rd. 2nd, Guangzhou, 510620, China	July 21, 2000	100	150
Suzanne Bradley, 58, June Street, Worcester, MA, USA 01602	July 26, 2000	120	180
Andrew C. Kemp, 24, Lauren Dr., Portsmouth, RI, USA 02871	July 26, 2000	100	150
Michael A. Richard, 33, Orchard Lane, Templeton, MA, USA 01468	August 3, 2000	100	150
Mikiko Ihara, 5-12-4 Shimosyakujii, Nerimaku, Tokyo 177-0042, Japan	August 7, 2000	76	114
Joyce Payne, 30 Lantern Lane, Wrentham, MA, USA 02093	August 18, 2000	200	300
Richard S. Smouse, 1351 West Rockwell Drive, Chandler, AZ, USA 85224	August 21, 2000	720	1,080
Scott D. Krentzman, 94 Highland Street, West Newton, MA, USA 02465	August 24, 2000	3,400	5,100
Mark Greer, 25-3 Houghton Court, Hudson, MA, USA 01749	September 8, 2000	540	810
Narinn H. Pho, 378 Bishop Street, 1st Floor, Framingham, MA, USA 01702	September 14, 2000	120	180
Pierrick Tardif, 60 Blvd de la République, Saint Cloud, France 92210	September 22, 2000	6,800	10,200
May Yoeung, 150 Indian Meadow Dr, Northborough, MA, USA 01352	October 2, 2000	100	150
Richard T. Barry, 45, Cameron Dr, Hollis, NH, USA 03049	October 10, 2000	6,000	9,000
Therese J. Quigley, 1104 Windsor Drive, Framingham, MA, USA 01701	October 19, 2000	280	420
Eric Armstrong, 5 Park Close Cottages, Wick Lane, Englefield Green, Surrey TW20 0XE, United Kingdom	October 19, 2000	470	705
Paul Gallagher, 368 Collinwood, Collins Avenue, Dublin 9, Ireland	October 19, 2000	300	450
Yeong Wee Tan, 21 Bedok South Rd, # 14-39, Singapore 460021	October 19, 2000	2,800	4,200
Eric Armstrong, 5 Park Close Cottages, Wick Lane, Englefield Green, Surrey TW20 0XE, United Kingdom	November 2, 2000	10	15

Noel M. Moss, 14 North Kingshighway Blvd, Saint Louis, MO, USA 63108	November 2, 2000	100	150
Erin M. Thompson, 50 Three Sisters Road, St. James, NY, USA 11780	November 2, 2000	300	450
Au Chi Keung, Flat H. Blk 1, 2-18 Lok King Street, Jubilee Garden, Sha- tin, NT, Hong Kong	November 15, 2000	1,020	1,530
Chan Tsz Kin Richard, Flat A, 5/F, Block 1, Mount Haven, 3 Liu To Road, Tsing Yi, NT, Hong Kong	November 15, 2000	1,993	2,989.50
Kevin Medeiros, 18 Orchard Drive, Hudson, MA, USA 01749	November 16, 2000	600	900
William E. Langlois, 37 Merriam Parkway, Leominster, MA, USA 01453	November 17, 2000	800	1,200
Total		31,795	47,692.50

This aggregate amount of USD 47.692,50 (forty-seven thousand six hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents) is to be allocated to the share capital of the Company.

A copy of the bank statements evidencing the payment of an amount of USD 47.692,50 (forty-seven thousand six hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents) by the above subscribers is shown to the undersigned notary and such copy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, Mr Jean-François Bouchoms, prenamed, declared on behalf of the board of directors that the new shareholders as listed above shall all the shareholder rights such as, without limitation, dividend and voting rights as per the date of their relevant subscription as indicated in the table above.

(g) It is further declared that the board of directors of the Company has repealed the existing shareholder's preferential subscription right for the purpose of the above new issue of shares.

(h) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. § 1.** The subscribed capital of the Company is set at USD 73,571,935.50 (seventy-three million five hundred seventy-one thousand nine hundred thirty-five United States Dollars and fifty Cents), represented by 49,047,957 (forty-nine million forty-seven thousand nine hundred fifty-seven) shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately LUF 90,000 (ninety thousand Luxembourg Francs).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu Me Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 27 mars 2000. Une copie du procès-verbal de la dite décision, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(a) La Société a son siège social au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862 et a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire le 23 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 392 du 31 mai 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises comme suit:

- par un acte du notaire Gérard Lecuit du 15 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1008 du 29 décembre 1999;
- par un acte du notaire Gérard Lecuit du 14 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 669 du 19 septembre 2000;
- par un acte du notaire Gérard Lecuit du 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 856 du 23 novembre 2000;
- par un acte du notaire Gérard Lecuit du 11 août 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de USD 73.524.243 (soixante-treize millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent quarante-trois dollars des Etats-Unis), représenté par 49.016.162 (quarante-neuf millions seize mille cent soixante-deux) actions, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis et cinquante cents) chacune.

(c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:

5.3 Le capital autorisé est fixé à deux cent vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis (225.000.000,- USD), représenté par 150.000.000 (cent cinquante millions) d'actions de la Société d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis et cinquante cents (1,50 USD) chacune.

5.4 Le conseil d'administration de la Société est autorisé et mandaté de réaliser cette augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, pendant la période commençant le 16 juin 2000 et prenant fin le 15 juin 2005 pour toutes les actions autorisées qui n'ont pas été souscrites; le conseil d'administration décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation entière ou partielle de capital et acceptera des souscriptions pour ces actions.

5.7 Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'article 5.1 des Statuts sera adaptée de manière à refléter le résultat de cette opération. Le conseil d'administration prendra et autorisera une personne pour faire le nécessaire pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification.

5.8 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour la même période de cinq ans.

(d) Le conseil d'administration a décidé par une résolution du 27 mars 2000 notamment de nommer le cabinet BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY comme mandataire de la Société pour tout ce qui concerne l'émission et la constatation de l'acquisition de nouvelles actions de la Société ainsi que de prendre toute mesure et aussi de représenter la Société devant toutes administrations, notaires et autres autorités publiques qui seraient apportants et nécessaires pour donner effet officiel et de droit à l'émission des nouvelles actions.

(e) En vertu de la prédite autorisation prévue à l'article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée, Me Jean-François Bouchoms, précité, agissant (i) pour compte du cabinet BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY et (ii) du conseil d'administration de la Société, a déclaré au notaire instrumentaire qu'en vertu du nombre d'options sur titres exercées, le capital social de la Société doit être augmenté d'un montant de USD 47.692,50 (quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis et cinquante cents) afin de le porter de son montant actuel de USD 73.524.243 (soixante-treize millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent quarante-trois dollars des Etats-Unis) à USD 73.571.935,50 (soixante-treize millions cinq cent soixante et onze mille neuf cent trente-cinq dollars des Etats-Unis et cinquante cents) par la création et l'émission de 31.795 (trente et un mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis et cinquante cents) chacune.

(f) Ensuite de quoi, Me Jean-François Bouchoms, précité, a déclaré que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription des 31.795 (trente et un mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions par les personnes suivantes et pour les paiements en espèces décrits ci-après:

<i>Nom</i>	<i>Date des souscriptions</i>	<i>Actions souscrites</i>	<i>Paiements (en USD)</i>
Richard R. Frederick, 141, Westwood Drive, Nashua, NH, USA 03062	12 juillet 2000	100	150
Padraig F. Twomey, 53, The Drive, Hunters Run, Blanchardstown, Dublin 15, Irlande	13 juillet 2000	1.400	2.100
Wen-Yi Huang, 10 Loosestick Way, Acton, MA, USA 01720	21 juillet 2000	2.000	3.000
Richard Kirwan, 5, Woodbine Drive, Raheny, Dublin 5, Irlande	21 juillet 2000	246	369
Fumiyo Ozawa, 2-51-6-202, Gohon-gi, Meguro-ku, Tokyo 153-0053, Japon	21 juillet 2000	600	900
He Ye-Rong, Room 508, Xingchen Building No. 26-28, Tian He South Rd. 2nd, Guangzhou, 510620, Chine	21 juillet 2000	400	600
Sherry Yip, Room 508, Xingchen Building, No. 26-28, Tian He South Rd. 2nd, Guangzhou, 510620, Chine	21 juillet 2000	100	150
Suzanne Bradley, 58, June Street, Worcester, MA, USA 01602	26 juillet 2000	120	180
Andrew C. Kemp, 24, Lauren Dr., Portsmouth, RI, USA 02871	26 juillet 2000	100	150
Michael A. Richard, 33, Orchard Lane, Templeton, MA, USA 01468	3 août 2000	100	150
Mikiko Ihara, 5-12-4 Shimosyakujii, Nerimaku, Tokyo 177-0042, Japon	7 août 2000	76	114
Joyce Payne, 30 Lantern Lane, Wrentham, MA, USA 02093	18 août 2000	200	300
Richard S. Smouse, 1351 West Rockwell Drive, Chandler, AZ, USA 85224	21 août 2000	720	1.080
Scott D. Krentzman, 94 Highland Street, West Newton, MA, USA 02465	24 août 2000	3.400	5.100
Mark Greer, 25-3 Houghton Court, Hudson, MA, USA 01749	8 septembre 2000	540	810
Narinn H. Pho, 378 Bishop Street, 1st Floor, Framingham, MA, USA 01702	14 septembre 2000	120	180
Pierrick Tardif, 60 Blvd de la République, Saint Cloud, France 92210	22 septembre 2000	6.800	10.200
May Yoeung, 150 Indian Meadow Dr, Northborough, MA, USA 01352	2 octobre 2000	100	150

Richard T. Barry, 45, Cameron Dr, Hollis, NH, USA 03049	10 octobre 2000	6.000	9.000
Therese J. Quigley, 1104 Windsor Drive, Framingham, MA, USA 01701	19 octobre 2000	280	420
Eric Armstrong, 5 Park Close Cottages, Wick Lane, Englefield Green, Surrey TW20 0XE, Royaume-Uni	19 octobre 2000	470	705
Paul Gallagher, 368 Collinswood, Collins Avenue, Dublin 9, Irlande	19 octobre 2000	300	450
Yeong Wee Tan, 21 Bedok South Rd, # 14-39, Singapore 460021	19 octobre 2000	2.800	4.200
Eric Armstrong, 5 Park Close Cottages, Wick Lane, Englefield Green, Surrey TW20 0XE, Royaume-Uni	2 novembre 2000	10	15
Noel M. Moss, 14 North Kingshighway Blvd, Saint Louis, MO, USA 63108	2 novembre 2000	100	150
Erin M. Thompson, 50 Three Sisters Road, St. James, NY, USA 11780	2 novembre 2000	300	450
Au Chi Keung, Flat H. Blk 1, 2-18 Lok King Street, Jubilee Garden, Shatin, NT, Hong Kong	15 novembre 2000	1.020	1.530
Chan Tsz Kin Richard, Flat A, 5/F, Block 1, Mount Haven, 3 Liu To Road, Tsing Yi, NT, Hong Kong	15 novembre 2000	1.993	2.989,50
Kevin Medeiros, 18 Orchard Drive, Hudson, MA, USA 01749	16 novembre 2000	600	900
William E. Langlois, 37 Merriam Parkway, Leominster, MA, USA 01453	17 novembre 2000	800	1.200
Total		31.795	47.692,50

Le montant total des contributions en espèces de USD 47.692,50 (quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis et cinquante cents) sera affecté au compte capital social de la Société.

Des copies des extraits bancaires attestant du paiement de la somme de USD 47.692,50 (quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis et cinquante cents) par les souscripteurs ci-dessus mentionnés est délivrée au notaire et ces copies resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Me Jean-François Bouchoms, prénommé, déclare alors au nom du conseil d'administration que les nouveaux actionnaires énumérés ci-dessus bénéficient des droits d'actionnaires tels que, de manière non exhaustive, le droit aux dividendes et le droit de vote à partir de leurs souscriptions respectives comme indiqué au tableau ci-dessus.

(g) Il est ensuite déclaré que le conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour les besoins de l'émission des nouvelles actions mentionnée ci-dessus.

(h) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 73.571.935,50 (soixante-treize millions cinq cent soixante et onze mille neuf cent trente-cinq dollars des Etats-Unis et cinquante cents), représenté par 49.047.957 (quarante-neuf millions quarante-sept mille neuf cent cinquante-sept) actions, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis et cinquante cents) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ LUF 90.000 (quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 53, case 11. – Reçu 21.415 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 janvier 2001.

G. Lecuit.

(05316/220/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 janvier 2001.

G. Lecuit.

(05317/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SOGELIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.612.

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGELIFE S.A., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 22 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 20 août 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 632 du 20 août 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.612.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Loïc Besnard, responsable commercial, demeurant à L-3397 Roeser, 1A, rue Opder Hoehl,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Salanié, responsable informatique, demeurant à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Dominique Gropengiesser, assistante de direction, demeurant à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Conversion du capital social de 50.000.000,- FRF en 7.662.450,86 EUR (cours de conversion 1,- euro=6,55957 francs français), avec effet au 2 janvier 2001.

2. - Augmentation du capital social à 7.650.000,- EUR par versement en espèces pour un montant total de 27.549,14 EUR, et augmentation de la valeur nominale des actions à 15,30 EUR.

3. - Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions six cent cinquante mille euros (7.650.000,- EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de quinze euros trente cents (15,30 EUR) chacune.»

4. - Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 50.000.000,- FRF en 7.622.450,86 EUR (cours de conversion 1,- euro=6,55957 francs français), avec effet au 2 janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à sept millions six cent cinquante mille euros (7.650.000,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de vingt-sept mille cinq cent quarante-neuf euros et quatorze cents (27.549,14 EUR).

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 27.549,14 euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5, premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Premier alinéa. Le capital social est fixé à sept millions six cent cinquante mille euros (7.650.000,- EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de quinze euros trente cents (15,30 EUR) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné certifie qu'il a examiné les conditions des articles 26 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Evaluation

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 27.549,14 EUR à 1.111.329,55 LUF (cours officiel du 1,- EUR=40,3399 LUF).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 45.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Besnard, L. Salanié, D. Gropengiesser, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 127S, fol. 57, case 10. – Reçu 11.113 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 janvier 2001.

P. Decker.

(05318/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SOGELIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

P. Decker

Le notaire

(05319/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TABRIZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 25.473.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TABRIZ FINANCE S.A.

Signature

(05321/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TAURUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 45.055.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le, 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature

Secrétaire

(05323/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

SUDGAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.248.

Constituée par-devant M^e François Joseph Altwies, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1923, acte publié au Mémorial C n° 15 du 25 mars 1923, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1926, acte publié au Mémorial C n° 19 du 17 avril 1926, modifiée par-devant M^e Paul Kuborn, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1940, acte publié au Mémorial C n° 26 du 6 avril 1940, modifiée par-devant M^e Jules Hamelius, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1946, acte publié au Mémorial C n° 24 du 7 mai 1946, modifiée par-devant le même notaire, en date du 31 mars 1948, acte publié au Mémorial C n° 37 du 1^{er} juin 1946, modifiée par-devant M^e Robert Elter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1952, acte publié au Mémorial C n° 4 du 17 janvier 1953, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 décembre 1953, acte publié au Mémorial C n° 5 du 22 janvier 1954, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 avril 1973, acte publié au Mémorial C n° 112 du 2 juillet 1973, modifiée par-devant le même notaire, en date du 16 mars 1975, acte publié au Mémorial C n° 153 du 19 août 1975, modifiée par-devant M^e George Bourg, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 343 du 31 décembre 1982, modifiée par-devant M^e Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 194 du 13 juin 1990, modifiée par-devant le même notaire, en date du 18 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 120 du 2 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 120 du 2 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 mai 1993, acte publié au Mémorial C n° 362 du 10 août 1993, modifiée par-devant le même notaire, en date du 28 novembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 74 du 17 février 1997, modifiée par-devant le même notaire, en date du 3 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 119 du 12 mars 1997, modifiée par-devant le même notaire, en date du 3 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 119 du 12 mars 1997, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 992 du 23 décembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUGAZ S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(05320/537/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TEAM VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 38.641.

Im Jahre zwei tausend, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Pétange.

Ist erschienen:

Herrn Daniel Croise, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-6171 Godbrange;

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von Herrn Dierk Behrmann, Ingenieur, wohnhaft in Remagen (Deutschland);

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche, vom Kompargenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dieser Kompargent ersuchte dem amtierenden Notar seine Erklärung und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1. Daß die Gesellschaft TEAM VENTURE CAPITAL HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg Sektion B, Nummer 38.641, gemäss Urkunde vom 19. November 1991 von Me Joseph Elvinger gegründet wurde, und die Satzung im Mémorial C Nummer 176 vom 2. Mai 1992 veröffentlicht wurde.

2. Daß das Kapital der Gesellschaft sich auf DEM 3.000.000,- (drei Millionen Deutsche Mark) beläuft, eingeteilt in 30 (dreissig) voll eingezahlte Aktien von je DEM 100.000,- (hundert tausend Deutsche Mark).

3. Daß der Unterzeichnete Inhaber sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden ist.

4. Daß der Unterzeichnete, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär, ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen.

5. Daß er, in seiner Eigenschaft als Liquidator außerdem erklärt:

- daß er alle Aktiva übernommen hat,

- daß er alle Passiva übernommen hat,

- daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß der Unterzeichnete persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zu diesem Zeitpunkt noch unbekanntenen Verpflichtungen haftet.

6. Daß der Unterzeichnete sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

7. Daß die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren an folgender Adresse: 180 route de Longwy, L-1940 Luxemburg, aufbewahrt werden.

8. Daß der Vollmachtnehmer die Inhaberaktienzertifikate der Gesellschaft annullieren kann.

Dem Träger einer Ausfertigung dieser Urkunde werden sämtliche Vollmachten erteilt zur erforderlichen Hinterlegung und Veröffentlichung zu schreiten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg im Jahre, Monate und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat vorgenannter Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Croise, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur Alzette, le 2 janvier 2001, vol. 864, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 janvier 2001.

G. d'Huart.

(05324/207/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TELLINA AGROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Belgique.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELLINA AGROFIN HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 56.965,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 57 du 6 février 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 176 du 9 avril 1997, et

- en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 678 du 22 septembre 1998.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (182.898) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un milliard huit cent vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt mille liras italiennes (LIT 1.828.980.000,-),

converti en neuf cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et trente-trois cents (EUR 944.589,33), représenté par cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (182.898) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 9 mai 2000,

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire et du siège administratif de la Société en Belgique et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité luxembourgeoise, en société de nationalité belge.

2. Suppression de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, notamment dans les articles 2 et 18 des statuts.

3. Démissions d'un administrateur et du commissaire aux comptes.

4. Décharge à accorder à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants.

5. Décider la convocation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir en Belgique aux fins d'une refonte des statuts et de leur adaptation à la loi belge.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et le siège administratif de la société en Belgique et de changer en conséquence la nationalité de la société, actuellement de nationalité luxembourgeoise, en société de nationalité belge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, de sorte que les articles deux (2) et dix-huit (18) des statuts sont à modifier:

Dans l'article deux (2) des statuts est à supprimer la phrase «..., le tout en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières».

L'article dix-huit (18) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Jean Bintner et du commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la convocation d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 29 décembre 2000 à 12.15 en Belgique aux fins d'une refonte des statuts et de leur adaptation à la loi belge.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Monte, S. Henryon, M. Santiago, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2001, vol. 866, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2001.

F. Kessler

(05325/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TITLIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.613.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TITLIS PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(05329/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TIZZANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.920.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TIZZANO S.A.

Signature

(05330/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

T.M.G.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 68.428.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

T.M.G.E., S.à r.l.

Signature

(05331/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

AUDUR INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg, acting in his capacity as director of the said company, with individual signing power.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed, acting in his capacity as director of the said company, with individual signing power.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare to organise among themselves.

I.- Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of AUDUR INVEST HOLDING S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material interest, every assistance whether by way of loans, guaranties or otherwise.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II.- Capital

Art. 5. The subscribed share capital is set at three million five hundred thirty thousand Icelandic Krona (ISK 3,530,000.-) consisting of thirty-five thousand three hundred (35,300) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at one hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

During the period of five years, from the date of the publication of these Articles Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by

two directors. The corporation may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by any two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III.- General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20% of the corporation's issued share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday in the month of March of each year at 9.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV.- Board of Directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the corporation, as well as the representation of the corporation in relation with this management, shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to one or more directors, officers, or other agents, who need not to be directors, shareholder(s) or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation may also grant special powers by proxy.

Art. 13. The corporation will be bound in all circumstances by the individual signature of any director.

V.- Supervision of the Corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

VI.- Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

VII.- Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII.- Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority determined in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

IX.- Final dispositions - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2001.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2002.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, thirty-five thousand two hundred ninety-nine shares . . .	35,299
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one share	1
Total: thirty-five thousand three hundred shares	35,300

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of three million five hundred thirty thousand Icelandic Krona (ISK 3,530,000.-) is as of now available to the corporation, evidence of which was given to the undersigned notary.

In addition, the shareholders paid on each subscribed share a share premium, thus making a total share premium of thirty-seven million eight hundred six thousand three hundred Icelandic Krona (ISK 37,806,300.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the condition provided for in article 26 of law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately three hundred ten thousand Luxembourg francs.

Valuation

For the purpose of registration, the subscribed share capital of three million five hundred thirty thousand Icelandic Krona (ISK 3,530,000.-) and the total amount of the share premium of thirty-seven million eight hundred six thousand three hundred Icelandic Krona (ISK 37,806,300.-), are valued together at twenty-one million three hundred twelve thousand nine hundred ninety-six Luxembourg Francs (LUF 21,312,996.-)

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2.- The following companies are appointed directors:

a) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.- The following company is appointed statutory auditor:

ROTHLEY COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the accounting year 2005.

5.- The address of the company is fixed at c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

I.- Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de AUDUR INVEST HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs, d'obligations, titres d'emprunt et d'autres titres de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société ne devra avoir, de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance que ce soit par prêts, garanties ou de toute autre façon.

D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois millions cinq cent trente mille Couronnes Islandaises (ISK 3.530.000,-) représenté par trente-cinq mille trois cents (35.300) actions d'une valeur nominale de cent Couronnes Islandaises (ISK 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de Couronnes Islandaises (ISK 100.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Couronnes Islandaises (ISK 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats signés par deux administrateurs constatant ces inscriptions seront délivrés. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mars de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV.- Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence personnelle à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article soixante de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur.

V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI.- Exercice social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

IX.- Dispositions finales, Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mil neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions	35.299
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: trente-cinq mille trois cents actions	35.300

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions cinq cent trente mille Couronnes Islandaises (ISK 3.530.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les actionnaires ont payé en sus de chaque action souscrite une prime d'émission, soit une prime d'émission totale de trente-sept millions huit cent six mille trois cents Couronnes Islandaises (ISK 37.806.300,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à trois cent dix mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit de trois millions cinq cent trente mille Couronnes Islandaises (ISK 3.530.000,-) et le montant total de la prime d'émission de trente-sept millions huit cent six mille trois cents Couronnes Islandaises (ISK 37.806.000,-) sont évalués ensemble à vingt et un millions trois cent douze mille neuf cent quatre-vingt-seize francs luxembourgeois (LUF 21.312.996.)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
 - b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
 - c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 3.- La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:
ROTHLEY COMPANY LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2005.
- 5.- L'adresse de la société est établie à c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E.J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2001, vol. 855, fol. 74, case 7. – Reçu 213.130 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05372/239/438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2001.

ASSURANCES RISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 87, rue des Muguets.

STATUTS

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Norbert Risch, agent d'assurances, demeurant à L-2167 Luxembourg, 87, rue des Muguets.

2.- Madame Anita Graffe, sans état particulier, demeurant à L-2167 Luxembourg, 87, rue des Muguets.

3.- Madame Maryse Risch, sans état particulier, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 43, rue Haard.

4.- Monsieur Romain Risch, agent d'assurances, demeurant à L-3348 Leudelange, 2B, rue des Champs.

Lesquels comparants sub 3.- et 4.- sont ici représentés par Monsieur Norbert Risch, comparant sub 1.- en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil, l'agence et la représentation dans toutes branches d'assurances et de réassurances. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique ou complémentaire au sien. Elle peut faire toutes les opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale. Elle pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ASSURANCES RISCH, S.à r.l. , société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Norbert Risch, prédésigné, cent parts sociales	100
2.- Madame Anita Graffe, prédésignée, cent parts sociales	100
3.- Madame Maryse Risch, prédésignée, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Monsieur Romain Risch	25
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant, mais la signature conjointe de deux gérants est requise pour tout engagement dépassant le montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraires à un compte bancaire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-2167 Luxembourg, 87, rue des Muguets.

2.- L'assemblée générale désigne comme gérants:

- Monsieur Norbert Risch, prénommé.

- Monsieur Romain Risch, prénommé.

Conformément à l'article 13 des statuts, la société se trouvera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant, mais la signature conjointe de deux gérants est requise pour tout engagement dépassant le montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Risch, A. Graffe, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 37, case 6. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2001.

J. Elvinger.

(05371/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2001.

BCF PHOTONICS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, having its registered office at c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, BWI, here represented by Mr Anthony Braesch, lawyer, residing at 99, rue des Maraîchers, L-8392 Nospelt, by virtue of a proxy given on November 29, 2000.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BCF PHOTONICS II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at five million six hundred twenty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 5,622,250.-) represented by one hundred twelve thousand four hundred forty-five (112,445) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers,

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2001.

Subscription - Payment

BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to all one hundred twelve thousand four hundred forty-five (112,445) shares and pay them fully up in the amount of five million six hundred twenty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 5,622,250.-) by contribution in kind of two thousand seven hundred forty-six (2,746) preferred shares representing twenty seven percent (27%) of the preferred shares held by BANKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP in TEEM PHOTONICS S.A., with registered office at Miniparc La Taillat 13 Chemin du Vieux Chêne Zirst, 38240 Meylan, France, which are hereby transferred to and accepted by the company at the value of five million six hundred twenty-two thousand two hundred seventy Euro and twenty-four Cents (EUR 5,622,270.24).

The excess contribution of twenty Euro and twenty-four Cents (EUR 20.24) is allocated to the legal reserve of the Company.

Proof of the existence and value of such shares has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of TEEM PHOTONICS S.A. as per October 31, 2000.

The balance sheet of TEEM PHOTONICS S.A. shows net assets of one million one hundred sixteen thousand one hundred sixty Euro (EUR 1,116,160.-).

Further to this, the sole shareholder stated that the management of TEEM PHOTONICS S.A. has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of all such shares to company.

Estimate - Costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at two hundred twenty six million eight hundred one thousand eight hundred nineteen Luxembourg Francs (LUF 226,801,819.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two million four hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 2,450,000.-).

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- BAKER CAPITAL PARTNERS II LLC, Delaware LLC, with registered office at 540 Madison Avenue, 29th Floor, New York, NY 10022;
The duration of its mandate is unlimited. It has sole signing power to bind the company.
- 2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg.

A comparu:

BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, avec siège social à c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, BWI, ici représentés par M. Anthony Braesch, consultant, demeurant à 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2000.

Laquelle procuration reste, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination BCF PHOTONICS II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq million six cent vingt deux mille deux cent cinquante Euros (EUR 5.622.250) représenté par cent douze mille quatre cent quarante cinq (112.445) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2001.

Souscription - Libération

BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire aux cent douze mille quatre cent quarante cinq (112.445) parts et les libérer intégralement au montant de cinq millions six cent vingt deux mille deux cent cinquante Euros (EUR 5.622.250,-) par apport en nature de deux mille sept cent quarante six (2.746) actions préférentielles représentant vingt sept pour cent (27%) des actions préférentielles détenues par BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, dans la société TEEM PHOTONICS S.A., avec siège social à Miniparc La Taillat 13 Chemin du Vieux Chêne Zirst, 38240 Meylan, France, lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par la société à la valeur cinq millions six cent vingt deux mille deux cent soixante dix Euros et vingt quatre Centimes (EUR 5.622.270,24).

L'excès de contribution de vingt Euros et vingt quatre Centimes (EUR 20,24) est affecté à la réserve légale.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces parts préférentiel a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de TEEM PHOTONICS S.A., prénommé, en date du 31 octobre 2000.

Le bilan de TEEM PHOTONICS S.A. relève une valeur nette comptable de un million cent seize mille cent soixante Euros (EUR 1.116.160,-).

De plus, le seul associé affirme que la gérance de TEEM PHOTONICS S.A. a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de ces actions à la société seront accomplies.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à deux cent vingt six million huit cent et un mille huit cent dix neuf Francs Luxembourgeois (LUF 226.801.819,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux million quatre cent cinquante milles francs luxembourgeois (LUF 2.450.000,-).

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- BAKER CAPITAL PARTNERS II LLC, Delaware LLC, avec siège social à 540 Madison Avenue, 29th Floor, New York, NY 10022;

La durée de son mandat est illimitée. Il a le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 127S, fol. 53, case 4. – Reçu 2.268.010 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

J. Elvinger.

(05374/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2001.

BCF PHOTONICS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, having its registered office at c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, BWI, here represented by Mr Anthony Braesch, lawyer, residing at 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29, 2000.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BCF PHOTONICS I, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year .

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2001.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) shares are fully subscribed by BAKER COMMUNICATION FUND II (CAYMAN) LP, prenamed.

All the shares have been fully paid by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at five hundred four thousand two hundred forty nine Luxembourg Francs (LUF 504,249.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg Francs (LUF 70,000.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following manager:
- BAKER CAPITAL PARTNERS II LLC, Delaware LLC, residing at 540 Madison Avenue, 29th Floor, New York, NY 10022;

The duration of its mandate is unlimited. It has sole signing power to bind the company.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, avec siège social à c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, BWI, ici représentés par M. Anthony Braesch, juriste, demeurant à 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination BCF PHOTONICS I, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2001.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par BAKER COMMUNICATIONS FUND II (CAYMAN) LP, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Décision des associés

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- BAKER CAPITAL PARTNERS II LLC, Delaware LLC, demeurant à c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, BWI.

La durée de son mandat est illimitée. Il a le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: A. Braesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 127S, fol. 53, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

J. Elvinger.

(05373/211/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2001.

CITY 1356, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2176 Luxembourg, 5, rue Nic. Margue.

EXTRAIT

Dénomination et siège social de la société

CITY 1356, société civile immobilière

L-2176 Luxembourg, 5, rue Nic. Margue.

Objet de la société

La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir, ainsi que de tous biens meubles.

La société peut s'intéresser par toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur des sociétaires ou de tiers.

Capital social

Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,-) représenté par cent vingt (120) parts sans désignation de valeur nominale.

Les cent vingt (120) parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, soixante parts	60
2.- Madame Yvonne Klein, sans état, épouse de Monsieur Paul Wolff, demeurant à Luxembourg, soixante parts	60
Total: cent vingt parts	120

Gérants

Monsieur Paul Wolff et son épouse la dame Yvonne Klein, préqualifiés, sont chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers chacun par sa signature individuelle.

Pouvoir

La société est gérée par les sociétaires qui agissent individuellement pour la gestion journalière.

Les actes qui dépassent le cadre de la gestion journalière, notamment toutes ventes, achats, subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, privilèges et droits de résolution sont signés conjointement.

Des pouvoirs spéciaux peuvent être délégués à des non-sociétaires pour des opérations déterminées.

Durée

La société est constituée pour une durée indéterminée.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 2000,

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 866, fol. 3, case 12.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, à publier au Mémorial conformément à l'article 8 de la loi sur les sociétés commerciales (modification du 23 novembre 1972).

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2001.

F. Kessler.

(05383/219/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2001.

TOMX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 73.977.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 28 août 2000, la nouvelle répartition des parts de la société TOMX, S.à r.l., est la suivante:

Mlle Sandrine Dilschneider, demeurant à Luxembourg, trois cent soixante-dix-huit	378
M. Denis Marchat, demeurant à Luxembourg, quarante-deux	42
Total:	420

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05332/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TOUCHSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 46.174.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour la société

M. Moris

(05333/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TRANSBELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.672.

La soussignée TRANSBELLA HOLDING S.A., R. C. Luxembourg, Section B numéro 50.672 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 2001 vers la nouvelle adresse, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05334/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WILJO REEDEREI II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.034.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000 que le Conseil d'Administration confirme la nomination de Monsieur Petrus Elisabeth Josephus Verhoeven en tant qu'administrateur-délégué de la société et que ladite société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

WILJO REEDEREI II S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05358/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TRANSURB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.546.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(05335/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TRIANON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.883.

La soussignée TRIANON HOLDING S.A., R. C. Luxembourg, Section B numéro 42.883 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 2001 vers la nouvelle adresse, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05338/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

THADDEUS ET CIE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

(anc. THADDEUS ET CIE S.A.)

Gesellschaftssitz: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
H. R. Luxemburg B 47.625.

Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft THADDEUS ET CIE S.A., mit Sitz in Bad-Mondorf, 57, route de Remich zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den handelnden Notar am 4. Mai 1994, veröffentlicht im Mémorial C von 1994, Seite 16816;

eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 47.625.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Roland Gierenz, Privatbeamter, wohnhaft in Huldigen;

Derselbe ernannt zum Schriftführer Dame Josiane Hammerel, Privatangestellte, wohnhaft in Bettemburg;

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Stefan Seligson, Privatbeamter, wohnhaft in Mondorf;

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert welche das gesamte Stammkapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- Umänderung des Namens der Gesellschaft in THADDEUS ET CIE HOLDING S.A.

- Umänderung des Artikels eins der Statuten.

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Bad-Mondorf nach L-4149 Esch an der Alzette, Zone Industrielle, Um Monkeler.

- Umänderung des ersten Absatzes des Artikels 2 der Statuten.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Namen der Gesellschaft umzuändern in THADDEUS ET CIE HOLDING S.A.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung THADDEUS ET CIE HOLDING S.A.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Bad-Mondorf nach L-4149 Esch an der Alzette, Zone Industrielle, Um Monkeler zu verlegen.

Vierter und letzter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der erste Absatz des Artikels 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch an der Alzette.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zwanzigtausend Franken (20.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettemburg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Gierenz, J. Hammerel, S. Seligson, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2000, vol. 855, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 janvier 2001.

C. Doerner.

(05327/209/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

THADDEUS ET CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 47.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(05328/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TWINPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 janvier 2001 que Monsieur Dean Spielmann, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, a été nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Lambert Dupong, décédé.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05339/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

UFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.863.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

UFF INTERNATIONAL S.A.

Signature

(05341/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TREVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 34.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour la S.à r.l. TREVI

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(05336/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

TREVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 34.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour la S.à r.l. TREVI

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(05337/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

UBIV S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.406.

La soussignée EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société UBIV S.A., R. C. Luxembourg Section B numéro 71.406 n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., situés 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 23 août 1999.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05340/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VDK PHARMA'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 44.469.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Katia Van den Kerkhove, administrateur de société, demeurant à F-75116 Paris, 98, avenue Raymond Poincaré,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Paris (France), le 20 novembre 2000;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société anonyme VDK PHARMA'S S.A., établie et ayant son siège social à L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.469, a été constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 450 du 4 octobre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 102 du 19 mars 1994 et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune autre modification.

2.- Que le capital social de la société anonyme VDK PHARMA'S S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société anonyme VDK PHARMA'S S.A. prédésignée.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

5.- Que sa mandante déclare en outre qu'elle est investie de tout l'actif de la société et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle;

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante:

L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2000, vol. 855, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2000.

J.-J. Wagner.

(05342/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VEMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2001.

F. Kessler.

(05343/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 49.065.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 548, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

(05354/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 49.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 7 juin 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Pour extrait conforme et sincère

WAUREMONT HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05355/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.612.

Le bilan clos au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05347/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.612.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 juin 2000 lors du Conseil de Gérance

Après discussion, le Conseil de Gérance approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Jan de Geus au poste de gérant en remplacement de Monsieur Erick de Rijk.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05348/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WESTMORLAND PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.278.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signature.

(05356/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 50.686.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l.

Signature

Gérant

(05361/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WREXHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 66.137.

Le bilan et annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 548, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

(05362/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.613.

Le bilan clos au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05349/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.613.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 juin 2000 lors du Conseil de Gérance

Après discussion, le Conseil de Gérance approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Jan de Geus au poste de gérant en remplacement de Monsieur Erick de Rijk.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05350/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.614.

Le bilan clos au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05351/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.614.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 juin 2000 lors du Conseil de Gérance

Après discussion, le Conseil de Gérance approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Jan de Geus au poste de gérant en remplacement de Monsieur Erick de Rijk.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05352/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.
